

# REGLEMENTATION DES PRODUITS CHIMIQUE

## (Vente, stockage et transport)

**Objectifs :** à l'issue de la formation le stagiaire :

- Connaît les principales exigences des textes réglementaires applicables aux produits chimiques des piscines domestiques dans ces trois domaines
- Connaît les types de produits qui sont concernés, et selon quels niveaux et quelles modalités
- Connaît les dispositions pratiques à mettre en place pour se conformer à la réglementation

**Contenu :**

- Réglementation concernant l'étiquetage des produits (pictogrammes et mentions de danger, ...)
- Fiche de Données de Sécurité
- Produits de la piscine faisant l'objet de restriction à la vente (Précurseurs d'explosifs, Précurseurs de drogue, Biocides soumis à AMM)
- Situations dans lesquelles le piscinier ou le particulier peuvent être soumis à la réglementation relative au transport par route des produits dangereux (ADR)
- Dispositions à respecter / appliquer dans ces différentes situations
- Stockage : dans quelles situations un piscinier peut-il être soumis à la Réglementation ICPE
- Dispositions à respecter / appliquer dans ces différentes situations
- Compatibilité des différents produits

**Modalités pédagogiques :** formation en groupe de 10 stagiaires maximum avec alternance d'apports théoriques et pratiques

**Validation :** exercices pratiques en cours de formation - test de positionnement en entrée et sortie de formation - certificat de réalisation remis en fin de formation

**Formateur :** Mr CAPUANO Frédéric, Responsable de la formation interne chez BWT POOL PRODUCTS - PROCOPi depuis 20 ans

**Contact :** Aurélie ROUSSEL – [aurelie@cap-formations.com](mailto:aurelie@cap-formations.com)

Aucun prérequis  
– Tout public  
adulte

Durée : 7 heures  
sur 1 jour

Tarif : 420 € HT  
(Éligible au financement  
de la formation  
professionnelle)

Dates  
20 Nov. 23